

MOROIL



Code d'Éthique

Mauritius Oil Refineries Limited
et ses filiales



TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

INTRODUCTION

VISION

MISSION

1. VALEURS FONDAMENTALES

- 1.1. Intégrité
- 1.2. Travail d'Equipe
- 1.3. Orientation Clients
- 1.4. Responsabilité
- 1.5. Equité
- 1.6. Exemplarité

2. ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES CONCERNEES

- 2.1. Conduite Personnelle
- 2.2. Relations avec les concurrents, les entrepreneurs et les fournisseurs
- 2.3. Responsabilités envers les actionnaires, le gouvernement et la communauté des affaires
- 2.4. Responsabilités envers les clients et les consommateurs
- 2.5. Responsabilités envers l'environnement et la communauté
- 2.6. Pratiques d'Emploi

3. CONFORMITE ET APPLICATION

- 3.1. Conformité
- 3.2. Responsable de la Conformité (Compliance Officer)

4. LE COMITE D'ETHIQUE

- 4.1. Composition
- 4.2. Fonctions

AVANT PROPOS

Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter notre nouveau Code d'Ethique qui s'applique à MOROIL et ses filiales.

L'élaboration d'un plan stratégique pour MOROIL a donné lieu à une révision de notre vision, notre mission et nos valeurs.

Dans le même souffle, il a fallu revisiter notre Code d'Ethique afin d'aligner nos valeurs fondamentales mises à jour, à savoir l'intégrité, le travail d'équipe, l'orientation clients, la responsabilité, l'équité et l'exemplarité.

Ce Code d'Ethique présente des valeurs et des principes guidant la prise de décision et les actions dans notre vie professionnelle de tous les jours et traitant des problèmes dans un environnement commercial qui est devenu plus complexe ces dernières années.

Le Code décrit également les procédures de conformité et d'application, agissant comme un outil essentiel pour maintenir un niveau élevé de comportement éthique. Nous avons mis en place un mécanisme de dénonciation destiné à guider et assister les employés qui souhaitent signaler, de manière responsable et sans crainte de représailles, tout acte répréhensible dont ils pourraient être témoins dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Le succès de toutes nos compagnies repose sur le maintien de notre crédibilité et de notre réputation bâtie sur nos valeurs partagées par tous nos partenaires.

Je suis convaincu que ce Code doit faire partie intégrante de notre mode de vie.

Jérôme Clarenc
Managing Director



INTRODUCTION

La première version du Code d'Éthique fut publiée en anglais en juin 2009, et quatorze ans plus tard, une réactualisation s'impose. Le conseil d'administration de MOROIL, à travers le Comité d'Éthique, s'est ainsi engagé à remettre à jour le Code et à le traduire en français afin d'atteindre une plus large audience.

Un duo, constitué de l'Internal Audit Manager et du Group Human Resources Manager, soutenu par les membres du Comité d'Éthique, a entrepris cette tâche en s'assurant à ce que les politiques relatives à la gouvernance d'entreprise y soient incorporées. Je suis confiante que l'ensemble du personnel de même que les directeurs ne rencontreront aucune difficulté à se conformer aux normes éthiques les plus rigoureuses, comme cela se fait depuis la création de nos entreprises.

Nous avons toujours placé l'humain au centre de nos activités. Nous sommes inspirés par notre héritage et nos valeurs. Notre crédibilité n'a pas de prix, elle est construite avant tout sur notre intégrité qui nous conduit à faire le bon choix dans toutes les situations auxquelles nous faisons face.

Ce Code d'Éthique est un document de référence qui nous permet de rester fidèles à nos engagements envers tous nos partenaires et la société en général. Il revient à chacun d'entre nous de faire vivre le Code d'Éthique et pour cela je compte sur votre soutien et votre engagement continu.

Madhavi Ramdin-Clark
Présidente du
Comité d'Éthique



VISION

Un leader régional reconnu dans
notre domaine d'expertise

MISSION

Nous nous efforcerons d'atteindre une
croissance durable en créant efficacement de
la valeur pour nos partenaires grâce à:

La production et commercialisation
d'huiles végétales de qualité

La commercialisation de produits
alimentaires sélectionnés

L'exploitation d'activités diversifiées
conformes aux normes internationales



1. VALEURS FONDAMENTALES

1.1 Intégrité

Nous ne faisons aucun compromis sur notre intégrité et notre honnêteté. Ceci s'inscrit dans notre démarche à toujours agir avec diligence, rigueur, confiance, confidentialité et transparence.

1.1.1 Obligation de Diligence et de Rigueur

Nous assumons toujours nos obligations, nous sommes prudents dans l'accomplissement de nos tâches et faisons preuve de diligence raisonnable afin d'assurer une rigueur continue.

1.1.2 Confiance

Nous menons toutes les activités et agissons de manière cohérente pour promouvoir la confiance et la crédibilité auprès de nos actionnaires et partenaires.

1.1.3 Confidentialité

Nous nous engageons à protéger toutes les informations confidentielles et à respecter les lois régissant la protection des données.

1.1.4 Transparence

Nous faisons preuve de diligence et de transparence en communiquant des informations factuelles et exactes aux parties concernées.

1.2 Travail d'Equipe

Nous croyons en l'importance de la collaboration et en la pensée positive.

1.2.1 Collaboration

Nous nous engageons à travailler ensemble à tous les niveaux, en définissant clairement les objectifs, en motivant et en responsabilisant nos équipes. Nous nous engageons également à collaborer étroitement avec tous nos partenaires internes et externes.

1.2.2 Pensée Positive

Nous créons un climat qui suscite des sentiments optimistes permettant aux gens d'être motivés, proactifs et tournés vers l'avenir.

1.3 Orientation Clients

Nous adhérons à la notion service clients. Nous croyons en l'innovation, la compétence et l'amélioration des affaires.

1.3.1 Service

Nous mettons tout en œuvre pour construire un lien solide et durable avec nos clients et excéder leurs attentes.

1.3.2 Innovation

Nous contribuons par de nouvelles idées à l'amélioration de nos produits et services à nos clients internes et externes.

1.3.3 Compétence

Nous opérons de manière judicieuse tout en améliorant continuellement nos compétences afin d'arriver à des décisions avisées, de résoudre des problèmes et de mettre en œuvre nos stratégies efficacement.

1.3.4 L'Amélioration des affaires

Nous visons continuellement à perfectionner nos processus opérationnels afin d'augmenter notre efficacité commerciale.

1.4 Responsabilité

Nous assumons nos actions et décisions visant à servir au mieux les intérêts de la compagnie, de même que les conséquences qui en découlent.

1.5 Équité

Nous encourageons des relations saines aussi bien en interne qu'en externe et défendons l'équité en tout temps. Ceci est basé sur la justice, l'équité et le respect des droits.

1.5.1 Justice et Équité

Nous assurons l'égalité des chances et de traitement à tous les employés pour promouvoir le bien-être de tous.

1.5.2 Respect des droits

Nous respectons la dignité et la personnalité ainsi que les droits fondamentaux de nos employés en valorisant la contribution de chacun.

1.6 Exemplarité

Nous croyons en une direction qui montre l'exemple et qui encourage le développement personnel.

1.6.1 Leadership

Nous montrons l'exemple à tous les niveaux en définissant clairement les objectifs, en guidant, motivant et responsabilisant notre personnel.

1.6.2 Développement personnel

Nous assurons un encadrement, la formation et une évaluation régulière des performances pour le développement de nos employés.



2. ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES CONCERNEES

Nous nous engageons à adopter les principes de bonne gouvernance conformément au Code National sur la Gouvernance d'Entreprise.

2.1 Conduite Personnelle

- 2.1.1 Nous respectons les lois du pays en toute circonstance.
- 2.1.2 Les biens et produits de la compagnie ne sont utilisés que pour son bénéfice et celles de ses activités.
- 2.1.3 Les cadeaux et les frais de divertissement d'affaires ne sont acceptés et offerts que dans la mesure où ils ne sont nullement considérés comme « pot-de-vin » mais sont des pratiques commerciales établies.
- 2.1.4 Nous ne nous engageons dans aucune activité illégale.
- 2.1.5 Nous respectons les droits à la vie privée de nos clients internes et externes.
- 2.1.6 Nous traitons dans la confidentialité la plus stricte les données personnelles de chaque individu et les informations privées de l'entreprise.
- 2.1.7 Nous évitons les situations de conflit entre notre intérêt personnel et celui de la compagnie.
- 2.1.8 En cas de conflit d'intérêts, nous le déclarons pour que des mesures correctives soient prises ou que les autorisations nécessaires soient obtenues.
- 2.1.9 Nous nous comportons respectueusement en public pour préserver la réputation de la compagnie.

2.2 Relations avec les concurrents, les entrepreneurs et les fournisseurs

- 2.2.1 Nous livrons une compétition acharnée avec intégrité et conformément aux lois sur la concurrence.
- 2.2.2 Nous nous efforçons d'être équitables dans notre choix d'entrepreneurs et de fournisseurs en fonction de la qualité, du prix, du service, de la capacité à fournir et du respect des pratiques commerciales légales et éthiques.
- 2.2.3 Nous nous efforçons d'établir et de maintenir des relations à long terme avec les entrepreneurs et les fournisseurs fondées sur une confiance mutuelle.
- 2.2.4 Nous nous engageons à conclure des contrats mutuellement bénéfiques pour les parties concernées et à éviter les ambiguïtés pouvant donner lieu à des différends.

2.3 Responsabilités envers les actionnaires, le gouvernement et la communauté des affaires

- 2.3.1 Nous veillons à ce que les informations privilégiées ne soient jamais exploitées à des fins personnelles.
- 2.3.2 Nous conservons, générons et rendons publiques des relevés et rapports comptables authentiques et précis.

2.4 Responsabilités envers les clients et les consommateurs

- 2.4.1 Nous fournissons à nos clients et aux consommateurs des produits répondant aux normes de qualité et de sécurité approuvées.
- 2.4.2 Nous nous engageons à remédier à tout manquement de non-conformité.
- 2.4.3 Nous établissons en premier lieu un service client efficace, respectueux et courtois.

2.5 Responsabilités envers l'environnement et la communauté

- 2.5.1 Nous menons nos activités de manière à éviter tout préjudice à la population et à respecter et préserver l'environnement.
- 2.5.2 Nous adoptons des pratiques favorisant le progrès de la société, soutenons la communauté et encourageons les activités civiques.

2.6 Pratiques d'Emploi

- 2.6.1 Nous aspirons à l'égalité des chances et de traitement pour tous nos employés en matière de recrutement, de formation, de promotion, de transfert, d'avantages sociaux, de réclamation et de discipline.
- 2.6.2 Nous fournissons une protection adéquate à nos employés conformément à la loi régissant la sécurité et la santé au travail.
- 2.6.3 Nous respectons la vie privée des employés et la confidentialité de leurs dossiers. Nous ne divulguons ces informations que si nous y sommes dûment autorisés ou si nous sommes légalement ou professionnellement tenus de le faire.



3. CONFORMITE ET APPLICATION

3.1 Conformité

- 3.1.1 Chaque employé reçoit une copie du code d’Ethique dès le premier jour de son emploi.
- 3.1.2 Il est de la responsabilité de chaque directeur et employé de comprendre le code et de s’y conformer.
- 3.1.3 La direction utilise des voies et des moyens appropriés pour diffuser le code et veille à sa mise en application.
- 3.1.4 Le code ne couvre pas toutes les questions ayant trait aux règles de conduite. Les employés sont donc conseillés de consulter les politiques de l’entreprise qui sont régulièrement remises à jour.
- 3.1.5 Toute infraction au code est considérée comme un acte d’indiscipline et est traitée conformément aux procédures établies.
- 3.1.6 Les difficultés rencontrées pour se conformer au code et les suggestions pour l’améliorer doivent être adressés au responsable chargé de la conformité (Compliance Officer).
- 3.1.7 Les employés sont encouragés à dénoncer, de manière responsable et sans crainte de représailles, tout acte préjudiciable dont ils pourraient être témoins en vertu des procédures de dénonciation établies.

3.2 Responsable de la Conformité (Compliance Officer)

- 3.2.1 Le responsable de la conformité est un cadre supérieur placé sous la direction du président du comité d’éthique.
- 3.2.2 Si le responsable de la conformité établit qu’il y a eu violation ou déviation du code, le cas sera référé au comité d’éthique.

4. LE COMITE D’ETHIQUE

4.1 Composition

- 4.1.1 Le comité d’éthique est composé d’un président et de trois membres.
- 4.1.2 Le conseil d’administration de la compagnie nomme le président du comité d’éthique et les autres membres.
- 4.1.3 Tous les membres doivent occuper des postes garantissant l’indépendance et la liberté de jugement au sein du conseil d’administration.

4.2 Fonctions

- 4.2.1 Le comité d’éthique nomme le responsable chargé de la conformité.
- 4.2.2 Le comité d’éthique traite tous les rapports, plaintes, problèmes et questions découlant du code.
- 4.2.3 Le comité d’éthique agit en fonction de l’autorité et des responsabilités définies dans la Charte du Comité d’Ethique.
- 4.2.4 Le comité d’éthique évalue la conformité au code et veille à son application.